Séance du 02 juin 2025

Le 02 juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno et VANDERNOOT Noémie
Absents excusés : TERROT Stéphanie (pouvoir à LEYMAN Robert)
Absents : TURC Jack

Secrétaire : DESSUS Jean-François

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 mai 2025.

1. Cession de la parcelle cadastrée section F n°154 au Syndicat intercommunal des Eaux du Haut Roubion (SIEHR)
2. Piscine municipale
- Convention de mise à disposition de la piscine municipale pour la mise en œuvre de l'aisance aquatique et du savoir-nager pour les classes maternelles et primaires avec l'école de Bourdeaux
- Convention portant règlementation des cours privés de natation et enseignement d'activités aquatiques dans la piscine municipale avec le Maître-nageur sauveteur. Mise à jour.
- Règlement de la piscine municipale. Mise à jour.
3. Participation financière d'Itinéraire Productions à la commune de Bourdeaux.
4. Projet de salle de sport.
5. Questions diverses.

M. DESSUS Jean-François est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 mai 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Cession de parcelle cadastrée section F n°154 au Syndicat intercommunal des eaux du Haut Roubion (SIEHR). DE_2025_032

Le Maire explique que le réservoir d'eau potable de Viale, situé sur les parcelles cadastrées section F n°153 et 154, est géré par le syndicat des eaux du Haut Roubion (SIEHR). Celui-ci n'en est actuellement pas propriétaire.

Le SIEHR est en cours d'acquisition de la parcelle cadastrée section F n°153 et demande à la commune de Bourdeaux de bien vouloir lui céder la parcelle cadastrée section F n°154.

Cette acquisition permettrait au SIEHR de prévoir des travaux de mise en sécurité des murs attenants et du réservoir lui-même.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de céder, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section F n°154 au syndicat intercommunal des eaux du Haut Roubion (SIEHR).

DIT que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge du SIEHR.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2. **Piscine municipale :**

Mme BRUN Mireille indique avoir travaillé sur les documents règlementaires de la piscine municipale. La saison 2025 à la piscine municipale sera la dernière de cette mandature et elle souhaite transmettre à la future équipe municipale, des documents actualisés.

Règlement piscine municipale. Mise à jour. DE_2025_035

Mme BRUN présente au conseil municipal les modifications apportées au règlement de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 1 abstention (DIDIER) et 12 voix POUR :

APPROUVE le règlement de la piscine municipale annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer le présent règlement.

DIT que le règlement est applicable dès cette année.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2 du 03 mai 2021.

Relevé de discussion :
Les principales modifications apportées sont des mesures d'ordre sanitaire :
- l'obligation du port du bonnet de bain ou cheveux attachés pour les personnes aux cheveux longs,
- l'obligation du port d'une « couche étanche » ou « maillot couche » pour les enfants ou personne non autonome.

Convention de mise à disposition de la piscine municipale de Bourdeaux à l'école de Bourdeaux. DE_2025_033

Mme BRUN présente au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition de la piscine municipale pour la mise en œuvre de l'aisance aquatique et du savoir-nager pour les classes maternelles et primaire de l'école de Bourdeaux.

La convention fixe, entre autres, les conditions générales d'organisation de la mise à disposition de la piscine municipale, de ses équipements et du personnel de surveillance.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale ci-annexée avec Mme la Directrice de l'école de Bourdeaux.

Relevé de discussion :
Cette convention est identique dans la forme à celle présentée à la CC du Val de Drôme. Elle permet à la direction du Groupe scolaire Louis Faucon de prendre connaissance des conditions de la mise à disposition et de l'utilisation de l'équipement municipal, du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) et du règlement intérieur de la piscine municipale et de les communiquer à l'équipe enseignante et aux encadrants (parents d'élèves, ATSEM etc..) pour un bon déroulement des séances.

Convention portant règlementation des cours privés de natation et enseignement d'activités aquatiques dans la piscine municipale avec le maître-nageur sauveteur (MNS). DE_2025_034

Mme BRUN présente au conseil municipal le projet de convention mis à jour portant règlementation des cours privés de natation et enseignement d'activités aquatiques dans la piscine municipale.

Pour rappel, le MNS verse à la commune de Bourdeaux une participation au titre de la mise à disposition du bassin municipal pour l'enseignement de la natation ou autre activité aquatique à titre privé.

Elle précise que cette nouvelle convention vient mettre à jour le montant de la participation au vu de la modification des tarifs votée au conseil municipal du 07 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la convention portant règlementation des cours privés de natation et enseignement d'activités aquatiques dans la piscine municipale annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la présente convention avec le Maitre-nageur sauveteur embauché cette année et les années suivantes.

FIXE la participation au titre de la mise à disposition du bassin municipal pour l'enseignement de la natation ou autre activité aquatique à titre privé comme suit :
- Cours privés de natation et enseignement d'activités aquatiques adultes : prix d'une entrée adulte, tarif normal, par participant.
- Cours privés de natation et enseignement d'activités aquatiques enfants : prix d'une entrée enfant, tarif normal, par participant.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°3 du 03 mai 2021.

3. **Participation financière de Itinéraire Productions à la commune de Bourdeaux dans le cadre du tournage d'une série télévisée. DE_2025_036**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une série télévisée va être tournée sur la commune de Bourdeaux du 06 juin au 19 septembre 2025.

Il présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des lieux proposée par la société Itinéraire Productions.

Pour les besoins de la production de l'œuvre, le producteur est amené à organiser des tournages nécessitant le recours à la location de lieux spécifiques.

A titre d'indemnité d'occupation des lieux, le producteur versera à la commune de Bourdeaux, la somme globale forfaitaire et définitive de 20 000€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE la convention de mise à disposition de lieux proposée par la société Itinéraire Productions ci-annexée.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Relevé de discussion :
Le Maire précise que la location de la salle des fêtes et de la maison des associations ainsi que les charges (électricité, eau, etc…) du bâtiment ex Oustalet seront facturées à la société Itinéraire Production.

4. Projet de salle de gym partagée. DE_2025_037

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'association Haltères et Go de création d'une salle de gym partagée dédiée au renforcement musculaire dans l'ancienne salle des fêtes de Bourdeaux.

Le Maire propose d'avancer les frais de travaux initiaux pour la mise au propre de la salle qui seraient ensuite remboursés par l'association suivant bail de location sur 3 à 5 ans.

Il précise que l'association devra prendre en considération dans leur projet certains impératifs : seuil maximal de 19 personnes dans Le bâtiment, vérification du bruit et ses répercussions sur le secrétariat de mairie, entrée et activité totalement indépendante de la mairie, mise à jour du type d'ERP notamment.

Le Conseil Municipal, après discussion, avec 3 abstentions (ARNEPHY, SIMOND, VANDERNOOT) et 10 voix POUR :

DONNE un accord de principe au projet de création d'une salle de gym partagée au 1er étage de la mairie de Bourdeaux.

DIT que la réfection et les modalités de mise à disposition du 1er étage de la mairie seront soumis à la validation du Conseil Municipal.

Relevé de discussion :
Le Maire souligne que la salle ne sert plus depuis un moment.
Une évaluation du coût d'acquisition de matériels à charge de l'association est présentée. Le coût de remise en état de la salle aussi (présentation de devis).
L'accès à la salle se ferait par la montée de la fontaine d'Alberte avec un digicode puis par l'ancien bar avec une carte magnétique.
Noémie VANDERNOOT souhaite en savoir plus sur l'association et son projet ; Y aura-t-il des salariés ? Le Maire répond que non. Le montant de l'adhésion ? Adhésion mensuelle modeste. Quelles seront les horaires d'ouverture ? La viabilité du projet ?
D'autre part, Bruno SIMOND et Noémie VANDERNOOT trouvent que la remise en état de la salle est chère alors que l'on court toujours après les financements.
Mireille BRUN souligne la qualité du projet présenté et l'implication des bénévoles. Elle s'inquiète des répercutions sur les conditions de travail des secrétaires.
Mallaury MASNATA trouve que c'est un chouette projet mais que le lieu n'est peut-être pas adéquat.

5. Questions diverses

Marché de producteurs :
Le Maire a été sollicité par l'association Le Cabas pour l'organisation d'un marché de producteurs sur la Place de la Chevalerie le lundi soir (6 producteurs intéressés à ce jour).
Les élus soulignent qu'il faut facturer l'occupation du domaine public au tarif des droits de place pour une raison d'équité avec les exposants du marché du jeudi matin.

La commune ne souhaite pas mettre en place de régie en soirée. Le fonctionnement sera donc forcément différent, à définir dans une convention d'occupation du domaine public.
La place devra être rendue propre.

Le Maire propose au conseil municipal de donner un accord de principe sur le projet :
Avec 5 abstentions (BOMPARD, BRUN, DIDIER, LEYMAN, TERROT) et 8 voix POUR, le conseil municipal donne un accord de principe à l'organisation d'un marché de producteur sur la Place de la Chevalerie.

Plan communal de sauvegarde (PCS) :
Noémie VANDERNOOT indique que le plan communal de sauvegarde est en cours d'actualisation. Un document plus synthétique sera créé pour plus de lisibilité par risque en cas de besoin. A l'issue de cette actualisation, un nouvel exercice sera programmé.
Une commission dédiée, pilotée par VANDERNOOT, est créée, composée de BRUN Mireille, CAREL Véronique, DESSUS Jean-François et DIDIER Thierry.

Programme d'actions pour la prévention des inondations Roubion-Jabron (PAPI) :
Le syndicat mixte du bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) vient de lancer une démarche PAPI Roubion-Jabron. Le programme d'actions est composé de 7 axes :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondations dans les documents d'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentissement des écoulements
- Gestion des ouvrages hydrauliques

INTERVENTIONS Des CONSEILLERS

PEYSSON Catherine :
La 1ère réunion du CoPil concernant la réhabilitation de la maison des associations est prévue le 4 juin 2025 avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre.
La dernière commission travaux avait pour objet la problématique du stationnement en lien avec la Place de la Chevalerie. La commission s'est rendue sur la Place du Grand Quai. Le traçage d'emplacements de parking au Grand Quai permettra d'avoir des places de parking supplémentaires.

DIDIER Thierry :
La réunion de lancement des travaux de réaménagement de la Place de la Chevalerie est prévue le 11 juin 2025.
Concernant le bâtiment ex-Oustalet, il indique qu'il est mis à disposition de la société Itinéraire Production jusqu'au 19 septembre dans le cadre du tournage d'une série télévisée.
Les diagnostics énergétiques, amiante et l'état des lieux du bâtiment sont terminés. Il n'y a pas de désordres majeurs.
Le premier projet de bail emphytéotique est en cours de modification.
Le Maire fait suivre aux membres du conseil municipal, un courrier d'agents de la CC Dieulefit Bourdeaux exposant leur mal être au travail.

SIMOND Bruno :
Il indique que le broyage des bords de chemins sera effectué courant du mois de juin ainsi que le traitement des platanes. Des emplois partiels seront effectués au grand Villard et aux Buffières. La commune loue la minipelle pour effectuer des travaux de curage de fossés et autres par les agents techniques à partir du 10 juin 2025, pour une durée de 1 mois.

INTERVENTIONS du PUBLIC

M. Christian ROMANEIX : Il annonce leur départ de la commune à la fin du mois. Il remercie l'ensemble des habitants de la commune de leur accueil, plus spécifiquement l'équipe municipale et son travail.
Mme Véronique CAREL : elle annonce aussi leur départ de la commune à la fin du mois de juin et se joint aux remerciements de Monsieur ROMANEIX. Elle reste disponible pour participer à la Commission de travail sur le PCS.
M. DELANNOY se tient à disposition avec M. LIBMAN pour répondre aux questions sur le projet de salle de sport.

Membre de l'association le Cabas : Il souhaite ajouter un mot sur le projet de marché de producteurs : le marché du lundi soir touchera un autre public. De nombreuses personnes ne peuvent se rendre au marché du jeudi matin et cela leur donnera l'opportunité d'acheter local.

Séance levée à 21h49